



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2024

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE, Audrey, M. ROUY Christophe, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. DECLERCQ Ludovic, Mme COINTEAUX Chantal

Etai(ent) excusé(s) : FRANCOIS Vanessa donne pouvoir à Mme BEURTON Sandrine

Etai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 1

Excusés : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Vote du budget primitif 2024
Délibération n°2024 - 18

Date de convocation
22/03/2024

Date d'affichage
08/04/2024

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération, qui a été
transmise en Sous-Préfecture
et publiée le :

08/04/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire, Nicole CHARROIS

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 2 295 776,95

Recettes : 2 314 276,95

Fonctionnement

Dépenses : 2 455 650,00

Recettes : 2 753 884,39

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 2 524 276,95 (dont 228 500,00 de RAR)

Recettes : 2 524 276,95 (dont 210 000,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 455 650,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 2 753 884,39 (dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de voter le budget primitif 2024 de la Commune.

Signature du secrétaire
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

